



Femme du CSPA Demande de bourse pour 2026

Le programme de bourses du Comité des femmes du CSPA a été créé pour appuyer le développement professionnel des femmes qui travaillent dans des entreprises membres du CSPA. Les bourses remises peuvent servir à couvrir une partie ou la totalité des frais du cours approuvé, pour qu'il ait été suivi.

Critères d'admissibilité :

- Travailler pour une entreprise membre du CSPA
- Avoir la citoyenneté canadienne
- S'identifier comme femme
- Poursuivre des études supérieures afin d'élargir ses horizons professionnels au sein de l'industrie
- Exemples de domaines d'études reconnus :
 - Gestion de projet
 - Santé et sécurité au travail
 - Administration des systèmes et/ou programmation
 - Leadership en affaires
 - Services immobiliers / Acquisition de sites
 - Urbanisme municipal
 - Finance
 - Ingénierie
- Les candidates doivent fournir une courte description de l'emploi qu'elles occupent actuellement au sein de leur entreprise et comment la bourse pourra servir à leur avancement au sein de l'industrie.

Renseignements personnels

Prénom :	Nom de famille :
----------	------------------

Adresse :

N° et rue :	Ville :
Province:	Code postal :

N° de téléphone :	Adresse de courriel :
-------------------	-----------------------

Nom d'entreprise :	
Nombre d'années dans l'industrie :	
À quel stade de votre carrière êtes-vous (c.-à-d. étudiant, débutant, intermédiaire, cadre supérieur) ?	

Titre et description de la formation ou du cours et nom du fournisseur ou de l'établissement qui l'offre :	
Date prévue du début de la formation ou du cours :	
Date prévue de la fin de la formation ou du cours :	
Coût de la formation ou du cours :	
Poste actuel:	
Veuillez décrire les responsabilités de votre poste actuel et de la façon dont la bourse contribuera à votre avancement professionnel au sein de l'industrie des télécommunications.	
Quelle importance accordez-vous à la sécurité et comment faites-vous la promotion des pratiques en matière de sécurité au travail?	

Référence au sein de l'entreprise membre du CSPA (Veuillez donner le nom d'une personne au sein de votre entreprise pour confirmer la valeur de la formation ou du cours que vous souhaitez suivre.)	Nom : Poste : N° de téléphone : Courriel :
--	---

☐ En cochant cette case, vous consentez à ce que le CSPA utilise votre nom et votre image dans les médias sociaux, sur son site web et dans son bulletin dans les annonces des bourses accordées par le Comité des Femmes du CSPA si vous en recevez une.

Signature : _____

Date (jj-mm-année) : _____ - _____ - _____

Vous avez jusqu'au 27 février 2026 pour présenter une demande de bourse. Les demandes doivent être soumises par courriel à info@stacouncil.ca et reçues au plus tard à 11 h 59 (HP) le 27 février 2026.

Dates importantes à retenir pour le programme de bourses de 2026 :

- 1^{er} octobre 2025 : ouverture de la période d'acceptation des demandes
- 27 février 2026 : clôture de la période d'acceptation des demandes
- Du 2 au 6 mars 2026 : évaluations des dossiers
- 13 mars 2026 : annonces des bourses aux lauréates
- 21 avril 2026 : annonce des résultats à la journée de clôture de la conférence STAC 2026

Conditions :

- Les demandes reçues seront évaluées et classées par l'équipe de projet responsable des programmes du CSPA en fonction des critères établis pour l'attribution des bourses du Comité des femmes du CSPA.
- Les renseignements personnels fournis dans les demandes de bourse pouvant permettre d'identifier les personnes qui les ont soumises ne seront communiqués à l'équipe de projet responsable des programmes du CSPA qu'après l'évaluation de tous les dossiers reçus et la sélection des lauréates.
- Les boursières qui n'ont pas terminé leur cours ou leur formation ou acquitté l'intégralité des frais ont deux ans à partir de la date d'attribution de la bourse pour terminer le cours ou la formation indiqué sur leur demande et finir de payer les frais.
- Pour être admissibles au remboursement, les cours ou formation suivis et dont les frais ont été acquittés intégralement doivent être indiqués sur le formulaire de demande et être suivis au plus tard le 31 décembre 2026.
- Pour obtenir le remboursement des frais admissibles, il faut fournir une preuve de paiement indiquant que les frais ont été acquittés personnellement par la boursière et non par son employeur.
- La boursière doit également fournir une preuve que le cours ou la formation indiqué sur le formulaire a bel et bien été suivi. Le CSPA se réserve le droit de demander des documents additionnels à titre de confirmation.
- Les lauréates qui n'ont pas les moyens d'acquitter les frais exigés pour s'inscrire au cours indiqué dans leur demande sont invitées à écrire à jjimenez@canadatelecoms.ca pour connaître les différentes options de paiement possibles, moyennant certaines conditions.